

Réf : NI25/24

Casablanca, le 13/12/2024

Objet : Modification de l'âge de prise en charge d'orthodontie (ODF)

Nous avons le plaisir de vous informer de la modification de l'âge de la prise en charge **des soins d'orthodontie (ODF)**.

A compter du **1^{er} Janvier 2025**, les enfants âgés de moins de 18 ans bénéficierons de cette prise en charge, au lieu de moins de 16 ans précédemment.

Nous espérons que cette décision contribuera à renforcer notre accompagnement et notre engagement envers la santé et le bien-être de vos enfants.

 **MUPRAS**
عبد المتعلم سامي
رئيس المجلس الإداري
ABDELMOUAIME SAMI
PRESIDENT DU C.A.

MUPRAS déploie ses ailes pour vous protéger